



Politique d'accueil des nouveaux résidents



2008

Politique d'accueil des nouveaux résidents



Définitions

Nouveau résident

- Toute nouvelle personne qui s'installe sur le territoire de la Ville d'Asbestos, de toute génération et de toute culture confondues, sur une base temporaire ou permanente.

Accueil

- Encadrement et soutien personnalisés aux nouveaux résidents dans un délai de 6 mois lors de leur arrivée dans la ville d'Asbestos.
- Informations aux nouveaux résidents sur les ressources et les services municipaux offerts dans la ville d'Asbestos, les organismes et les principaux éléments de notre environnement.
- Mobilisation et implication du milieu.

Intégration

- Favoriser l'implication volontaire des nouveaux résidents dans la communauté.
- Permettre aux nouveaux résidents de créer des liens, de bâtir un réseau de contacts et ainsi renforcer leur sentiment d'appartenance au milieu.

Partenaires

- Tous les commerçants, les organisations, les entreprises et les citoyens d'Asbestos, impliqués dans la mise en œuvre de la politique d'accueil.

Politique d'accueil des nouveaux résidents



Mission

Par l'élaboration d'une politique d'accueil et par les actions qui en découlent, la Ville d'Asbestos désire encourager le développement d'une culture d'accueil. La Ville d'Asbestos souhaite ainsi favoriser l'intégration des nouveaux résidents et renforcer leur sentiment d'appartenance au milieu.

Les principes

- La Ville d'Asbestos est l'instigatrice de l'élaboration et du maintien de la politique d'accueil.
- Le mandat premier de la politique est d'ACCUEILLIR et non de faire la promotion de la Ville d'Asbestos.
- Les nouveaux résidents apportent un renouveau économique, social et culturel au sein du milieu.
- L'accueil appartient à l'ensemble des partenaires du milieu.
- Les différentes actions d'accueil, d'accompagnement et d'intégration des nouveaux résidents doivent être personnalisées en tenant compte de la diversité des groupes d'âges et des situations particulières de chacun.
- La politique d'accueil atteste la reconnaissance et la fierté du milieu envers les nouveaux résidents d'avoir choisi de s'établir à Asbestos.
- Les actions découlant de la politique d'accueil doivent être équitables envers l'ensemble des partenaires du territoire.

Politique d'accueil des nouveaux résidents



Objectifs et moyens d'actions

Objectif #1 : PROMOUVOIR LA POLITIQUE		
Actions :	Responsable	Partenaires
1. Organiser les conférences de presse pour présenter la politique d'accueil ; justifier l'importance de l'implication des partenaires.	Ville d'Asbestos	
2. Effectuer une tournée des partenaires potentiels.	L'organisme responsable	
3. Rencontrer tous les employés municipaux et les doter d'outils d'informations pour qu'ils puissent renseigner adéquatement les nouveaux résidents.	Ville d'Asbestos	
Objectif #2 : RECENSER LES NOUVEAUX RÉSIDENTS		
Actions :	Responsable	Partenaires
1. Doter tous les intervenants de première ligne d'outils informatifs à remettre au nouvel acheteur d'une propriété : agents d'immeubles, notaires, institutions financières, etc..	L'organisme responsable	
2. Munir les organisations d'outils à remettre à leurs membres et employés qui sont des nouveaux résidents.	L'organisme responsable	
3. Utiliser un lieu d'accueil doté d'outils d'informations invitant les nouveaux résidents à se manifester soit auprès de la Ville d'Asbestos ou à l'organisme responsable.	Ville d'Asbestos	Bibliothèque municipale
4. La Ville d'Asbestos remet périodiquement une liste des nouveaux propriétaires, faite à partir des droits de mutation, à l'organisme responsable.	Ville d'Asbestos	
5. Développer une stratégie afin de recenser les nouveaux locataires.	L'organisme responsable	

Objectifs et moyens d'actions (suite)

Objectif #3 : FAVORISER UN ACCUEIL PERSONNALISÉ DES NOUVEAUX RÉSIDENTS.		
Actions :	Responsable	Partenaires
1. Procéder à un contact téléphonique avec les nouveaux résidents dans un délai de 6 mois suivant leur installation.	L'organisme responsable	
2. Proposer une rencontre individuelle afin de présenter les outils promotionnels.	L'organisme responsable	
3. S'informer des intérêts des personnes rencontrées.	L'organisme responsable	
4. Orienter les nouveaux résidents vers les ressources du milieu.	L'organisme responsable	
5. Prévoir des événements rassembleurs.	L'organisme responsable	
Objectif # 4 : PROMOUVOIR UNE CULTURE D'ACCUEIL		
Actions :	Responsable	Partenaires
1. Rencontrer les partenaires afin de leur démontrer l'importance de leur implication dans l'accueil des nouveaux résidents.	L'organisme responsable	
2. Identifier, avec les partenaires, les actions à développer afin de promouvoir l'accueil et de bonifier les actions pour intégrer les nouveaux résidents.	L'organisme responsable	
3. Créer un label: « ICI ON ACCUEILLE » attestant l'engagement des partenaires à la politique d'accueil.	Ville d'Asbestos	
4. Reconnaître les actions des partenaires dans un événement, ex : Gala Méritor, Semaine des municipalités, etc.	L'organisme responsable et la Ville d'Asbestos	
Objectif # 5 : ÉVALUER L'ATTEINTE DE NOS OBJECTIFS AFIN DE PROCÉDER À UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE LA POLITIQUE		
Actions :	Responsable	Partenaires
1. Mettre en place des outils d'évaluation qualitatifs et quantitatifs.	L'organisme responsable	
2. Contacter des nouveaux résidents, 6 mois après leur première rencontre, afin de connaître leur degré de satisfaction face aux actions d'accueil.	Ville d'Asbestos	
3. Réviser annuellement l'ensemble de la politique afin d'y apporter les changements appropriés.	L'organisme responsable et la Ville d'Asbestos	

Politique d'accueil des nouveaux résidents



Modalités d'application

La Ville d'Asbestos doit réaffirmer annuellement son adhésion à sa politique d'accueil.

La Ville d'Asbestos reconnaît un organisme responsable de la mise en œuvre de la politique d'accueil.

L'organisme responsable voit à la formation d'un comité de support à la mise en œuvre de la politique.

La Ville d'Asbestos supporte adéquatement l'organisme responsable tant sur le plan financier que logistique.

L'organisme responsable produit un rapport annuel à la Ville d'Asbestos.

Comité de travail

Voici les membres du comité de travail qui ont élaboré la politique d'accueil des nouveaux résidents d'Asbestos :

- Madame Annie Lamontagne, adjointe administrative de la Maison des Familles FamillAction.
- Madame Louise Fréchette, bénévole impliquée au sein de la politique d'accueil.
- Madame Ginette Woods, coordonnatrice de la Maison des Familles FamillAction.
- Monsieur Alain Roy, conseiller municipal de la Ville d'Asbestos.
- Monsieur Georges-André Gagné, directeur général de la Ville d'Asbestos.
- Monsieur Olivier Brière, agent de migration, Place aux jeunes Desjardins, Carrefour jeunesse - emploi du comté de Richmond.